



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 095-259500627-20240625-D2024_0021-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER.

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL.

Absents non excusés : Malika YEBDRI, Cécilia TOUNGSI-SIMO, Ramzi ZINAOUI.

DELIBERATION 2024- 021

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la sécurisation de la voie de contournement du parc à bateaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de sécurisation de la voie de contournement du parc à bateaux, estimé à 45 000 euros TTC,

Vu que la voie de contournement du parc à bateaux est praticable par tous les temps, qu'elle permet aux cyclistes et aux piétons de circuler en sécurité hors de la voie de circulation automobile ; et aux véhicules techniques et de secours sécurité d'intervenir au fond de base sans contourner l'Île de loisirs,

Considérant la nécessité de stabiliser la voie de contournement du parc à bateaux,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Alexandre PUEYO.

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de travaux pour la sécurisation de la voie de contournement du parc à bateaux, pour un montant de 45 000,00€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,



SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président



de Loisirs
Cergy-Pontoise



Thibault HUMBERT